



## Travaux extérieurs

Nous devons remplacer les balcons et les escaliers situés à l'arrière des bâtiments.

Les ouvriers n'auront pas à entrer dans votre logement, sauf exception. Nous sommes très sensibles à la situation actuelle occasionnée par la COVID-19. Votre santé et votre sécurité sont importantes pour nous. C'est pourquoi nous demandons aux ouvriers de respecter les mesures strictes de la CNESST, soit :

- Conserver une distance de 2 mètres, lorsque c'est possible;
- Porter un masque lorsqu'il n'est pas possible de conserver la distance de 2 mètres;
- Se laver régulièrement les mains

Le contremaître de l'entrepreneur doit faire respecter ces consignes. Si vous voyez qu'un ouvrier ne les respecte pas, veuillez communiquer avec votre agente de liaison.



- Les planchers et les garde-corps des balcons seront refaits.



- Les escaliers à l'arrière de l'immeuble seront refaits.



### Calendrier

Du 3 août 2020  
à la fin de novembre 2020



### Horaire

Du lundi au vendredi,  
entre 7 h et 17 h

Les travaux les plus bruyants  
débuteront à 8 h.



### Entrepreneur

XO Construction



### Impliquez-vous

#### Ce que vous devez faire

- Utilisez l'entrée à l'avant de l'immeuble.
- Limitez vos passages dans la cour quand les ouvriers y travaillent.
- Ne pas s'approcher du conteneur à déchets de l'entrepreneur.
- Surveillez les jeunes enfants qui circulent habituellement dans ces espaces.
- Dégagez vos balcons de tous effets personnels pendant la durée des travaux.
- Respectez les avis de travaux qui vous seront adressés.
- Il y aura du bruit et de la poussière.
- Il y aura des ouvriers et de la machinerie autour de l'immeuble.
- Vous n'aurez pas accès à votre balcon et à l'escalier arrière quand les ouvriers y travailleront.



**inconvenients**  
pendant les travaux

**pourquoi** des travaux

Les travaux ont été rendus nécessaires pour améliorer votre sécurité. L'entrepreneur utilisera des matériaux de qualité qui augmenteront la durabilité et faciliteront l'entretien.

Nous devons respecter les exigences du Code national du bâtiment. Par conséquent, après les travaux, vous n'aurez plus d'espace de rangement sur les balcons arrière

#### Investissements

Près de 900 000\$

## Merci pour votre patience et votre collaboration !

### Des questions concernant le chantier ?

**GENEVIÈVE TOUSIGNANT**

Agente de liaison | 514 868-3265 | [genevieve.tousignant@omhm.qc.ca](mailto:genevieve.tousignant@omhm.qc.ca)

Travaux réalisés par :



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine  
de Montréal



Société  
d'habitation  
Québec